

Séance publique du 1 mars 2006

Délibération n° 2006-3245

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Individualisation des opérations globalisées - Autorisations de programme 08 écologie urbaine et 10 maintenance et renouvellement**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les crédits d'investissement de la direction de la propreté sont ventilés en deux catégories : les opérations globalisées et les opérations individualisées.

Les opérations globalisées sont celles pour lesquelles un plan de renouvellement annuel est défini et les crédits de paiement délibérés et inscrits chaque année.

L'enveloppe des opérations globalisées est fixée pour l'exercice 2006 à 6 375 032 €. Cette enveloppe concerne à la fois les opérations relevant de l'autorisation de programme n° 08 : écologie urbaine et celles relevant de l'autorisation de programme n° 10 : maintenance et renouvellement.

Le conseil communautaire doit se prononcer sur l'individualisation des opérations globalisées dans sa séance du 1er mars 2006.

L'autorisation de programme 08 : écologie urbaine

Les opérations globalisées de cette autorisation de programme portent sur les domaines d'activités de la direction de la propreté à savoir : le nettoyage, la collecte et la collecte sélective, l'incinération, les déchetteries et les centres d'enfouissement technique.

Les besoins en investissement pour chaque opération sont les suivants.

1° - l'entretien des bouches de lavage (opération n° 1109)

a) - les enjeux

Les bouches de lavage installées sur la voirie communautaire servent au lavage des voies par les agents d'entretien.

La mise en place de nouvelles bouches vise à améliorer le service et à réduire les distances entre chaque bouche afin de rendre l'intervention des agents plus aisée. Les travaux de mise en place de nouvelles bouches ou de renouvellement des bouches existantes non conformes seront réalisés, généralement en coordination avec des chantiers programmés par la direction de l'eau ou la direction de la voirie.

b) - les propositions pour 2006

Le coût de mise en place d'une bouche varie suivant le site de 1 200 à 1 500 €.

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 60 000 €, ce qui représente une quarantaine de bouches de lavage.

2° - les centres de recyclage et de stockage des déchets urbains (opération n° 1113)

a) - les enjeux

Cette opération permet la mise en conformité au titre des ICPE des centres de stockage de déchets et d'adapter les déchetteries aux évolutions du tri.

Le programme de dépenses pour l'année 2006 est le suivant :

- pour les déchetteries :

. la poursuite et la fin de la mise en place des conteneurs pour l'accueil des déchets dangereux des ménages (DDM) dans les sept déchetteries restant à équiper (70 000 €),

. la mise en place de la collecte des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) dans les quinze déchetteries, acquisition et mise en place de bungalows (215 000 €),

. les gros travaux d'amélioration de la circulation et du tri sur les sites de Neuville sur Saône et Saint Genis les Ollières, aménagement d'un quai à Saint Genis les Ollières et élargissement de la plate-forme basse à Neuville sur Saône (115 000 €),

- pour les centres de stockage des déchets :

. sur le site de Rillieux la Pape, études et travaux pour la mise en conformité du réseau d'assainissement, ainsi que des travaux liés au passage en post-exploitation (clôture, reprise enrobé, remplacement de la torchère) pour 445 000 €,

. sur le site de Genas :

. travaux d'amélioration de la circulation pour l'accès à la déchetterie, aménagement de l'accotement de la voie pour 30 000 €,

. études liées aux évolutions de l'exploitation, passage de classe II en classe III (seuls les déchets inertes sont autorisés) à la suite de la décision de la Préfecture (5 000 €).

b) - les propositions pour 2006

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 880 000 €.

3° - le matériel et les travaux de collecte sélective (opération n° 1117)

a) - les enjeux

Afin de favoriser les opérations de collecte, les services de la direction de la propreté sont amenés à procéder à des travaux d'aménagement concernant :

- la construction d'aires de regroupement de bacs : quatre à cinq situations sont à traiter chaque année dans le but :

. d'optimiser la collecte des déchets (réduction des temps de collecte, amélioration de la qualité de la collecte sélective),

. de renforcer la sécurité des équipes de collecte (suppression des marches arrière ou des manœuvres dangereuses),

- l'aménagement ou le déplacement de points d'apport volontaire pour la collecte sélective : entre deux et trois aménagements par an destinés à augmenter, à déplacer ou à reconfigurer les points d'apport volontaire (collecte des emballages recyclables et collecte du verre),

- la construction de points de collecte pour répondre à des besoins spécifiques, situations générées par des collectes occasionnelles (nomades, squats...).

Le besoin est évalué à 60 000 €.

La direction de la propreté gère un parc de 2 126 silos pour la collecte du verre et de 163 silos multi-matériaux pour la collecte en apport volontaire des déchets ménagers recyclables (cas des communes collectées en fréquence 1 ou 2). Le renouvellement des silos en place en mauvais état ou vandalisés et le complément d'équipement nécessaire pour améliorer la qualité du verre ou de déchets recyclables collectés, conduit à acquérir, en 2006, entre 220 et 230 silos.

Le besoin est estimé à 250 000 €.

b) - les propositions pour l'année 2006

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 310 000 € selon l'affectation présentée ci-dessus.

4° - le gros entretien et le renouvellement de l'usine d'incinération de Lyon sud (opération n° 1121)

a) - les enjeux

L'usine d'incinération de Lyon sud exploitée en régie et mise en service en 1989 a une durée de vie théorique de trente ans. Lors de sa construction, un plan de maintenance et gros entretien a été établi pour chaque élément constitutif de cet équipement. Ce plan de maintenance propre à chaque pièce découle de l'amortissement technique et comptable de chaque élément. Un coût annuel pour chaque pièce est ainsi déterminé.

Il est rappelé que le défaut d'entretien et de renouvellement génère des coûts de délestage importants lorsque des pannes surviennent. Ces pannes entraînent également des investissements plus coûteux que dans les conditions d'une maintenance régulière.

Le détail des travaux et achats de renouvellement prévus pour l'année 2006 est le suivant :

- l'achat de dix-huit panneaux de surchauffeurs pour l'entretien des chaudières, d'un grappin pour déchets, d'une benne à mâchefer, d'une piste de grille d'incinération ainsi que divers matériels d'incinération en renouvellement. L'ensemble de ces acquisitions est évalué à 612 000 €,

- les travaux de réparation et de gros entretien : rénovation peintures, toiture et bardage, travaux de fumisterie et réparation des chaudières, remplacement des automates, etc. : 1 468 032 €.

b) - les propositions pour l'année 2006

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 2 080 032 €.

L'autorisation de programme 10 : maintenance et renouvellement

1° - les mobiliers et les matériels service propreté (opération n° 1 129)

a) - les enjeux

Les acquisitions prévues cette année vont permettre de maîtriser les coûts de fonctionnement grâce à des équipements plus fiables et plus performants mais aussi de renouveler un parc matériel vétuste et vieillissant.

Il est ainsi prévu d'acquérir des chariots de propreté, des bacs roulants, des bacs à sel et rotatifs, des équipements de lavage haute pression, groupes électrogènes et chariots-élévateurs pour un montant de 130 000 €, afin de répondre aux besoins des activités quotidiennes des subdivisions.

Il est prévu également d'acquérir deux caissons aspire-feuilles pour un montant de 50 000 €.

De même, 70 000 € sont prévus pour poursuivre le renouvellement du parc vétuste de souffleurs (100 unités).

7 000 € seront aussi consacrés à l'achat de douze désherbeurs thermiques. Cette dépense qui s'inscrit dans le cadre du développement durable, permet de réduire le désherbage chimique pour le traitement des zones imperméables.

Par ailleurs, en matière de viabilité hivernale, trois équipements de saleuses hydrauliques seront achetés pour un montant de 60 000 €. De même, 35 000 € vont être consacrés à l'achat d'une centrale à saumure pour le dépôt de sel de Neuville sur Saône et 15 000 € pour des moteurs de vidage de cuve à saumure.

Enfin, 123 000 € seront consacrés à l'achat de mobilier pour tous les services de la direction (locaux d'agents d'entretien, des subdivisions et vestiaires des subdivisions).

b) - les propositions pour 2006

Il est proposé d'individualiser l'opération n° 1 129 à hauteur de 490 000 €.

2° - *Les bâtiments et les dépôts de propreté (opération n° 1 125)*

a) - les enjeux

Les locaux de la direction de la propreté sont constitués de bâtiments de bureaux (subdivisions), d'ateliers, de dépôts de sel et majoritairement de locaux de proximité servant au stockage du matériel individuel et de vestiaires aux agents d'entretien répartis dans les 55 communes. Ces locaux sont soit en dur, soit des bungalows.

Ce programme est destiné à :

- supprimer les bungalows existant encore dans les subdivisions, par l'acquisition et l'aménagement de nouveaux locaux possédant les équipements sanitaires conformes,
- aménager et maintenir en état les autres bâtiments (rénovations).

Les acquisitions prévues pour remplacer des bungalows sont :

- Vaulx en Velin village local AE (acquisition : 70 mètres carrés)	125 000 €
- Pierre Bénite, 58, rue Roger Salengro (acquisition local communal)	52 000 €
- Mions centre (acquisition : 45 mètres carrés)	7 1000 €

Les travaux d'aménagement prévus sont :

- le réaménagement des bureaux subdivision NET 1	30 000 €
- l'aménagement pour abri bacs à sel / subdivision NET 4	15 000 €
- l'aménagement du dépôt de sel et des locaux BIN / Champagne au Mont d'Or	75 000 €
- l'aménagement du local agents d'entretien Mions / NET 6	10 000 €
- les travaux bâtiment unité CDP et silos 80 cyprian Villeurbanne (démolition et aménagement)	87 000 €

b) - les propositions pour l'année 2006

Il est proposé d'individualiser l'opération n° 1 125 à hauteur de 465 000 €.

3° - *les poids lourds propreté (opération n° 1 137)*

a) - les enjeux

La direction de la propreté gère un parc de 219 poids-lourds et engins :

- 106 bennes à ordures ménagères (BOM),
- 32 balayeuses de grande capacité (BGC),
- 12 balayeuses de voies étroites (BVE),
- 3 microbalayeuses,
- 14 laveuses dont 12 laveuses saleuses,
- 29 camions,
- 23 véhicules de déneigement.

Le renouvellement s'effectue en fonction des durées d'amortissement qui correspondent le plus souvent à une usure de l'équipement et à des périodicités d'interventions lourdes (le matériel de nettoyage est utilisé sur deux postes de travail par jour) :

- les bennes à ordures ménagères	8 ans
- les balayeuses grande capacité	5 ans
- les balayeuses de voies étroites	4 ans
- les laveuses	6 ans
- les camions	10 ans

Les véhicules de déneigement sont pour la plupart des châssis réformés qui sont réutilisés.

* Les poids lourds collecte

- Le renouvellement :

Le respect de la programmation des exercices 2002 à 2004 au cours desquels le renouvellement des matériels lourds a été très limité (aucune acquisition en 2002 et 2003) et malgré un exercice 2005 plus conforme aux besoins (renouvellement de quatorze bennes de collecte), la moyenne d'âge du parc approche aujourd'hui les sept ans et vingt véhicules auront entre dix et quinze ans à la fin de l'année.

Il est à noter que parmi ces vingt véhicules en service, quatre ne répondent pas à l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à ce type d'équipement (décret n° 98-1084 de la directive machines).

Les opérations de suivi préventif et la maintenance régulière réalisées dans nos ateliers intégrés permettent de prolonger la durée de vie de ces véhicules d'une année en moyenne donc de ramener le nombre de bennes renouvelées chaque année entre onze et douze unités.

Toutefois les restrictions budgétaires auxquelles se soumet la Communauté urbaine lui permettent d'envisager le renouvellement de seulement trois bennes en 2006 (dont deux mini bennes supplémentaires pour traiter les situations de circulation dangereuses et améliorer la sécurité des équipages).

L'utilisation des véhicules de collecte sera optimisée en réutilisant les bennes ayant procédé à la collecte des ordures ménagères le matin sur des circuits d'ébouages (ramassages des déchets produits par les agents de nettoyage ou des déchets laissés sur la voie publique) en après-midi (trois bennes sont déjà utilisées dans cette configuration).

Il est à noter que ces dispositions prennent en compte la diminution progressive du parc de véhicules de secours que la situation actuelle contraint de maintenir pour assurer le service au quotidien.

Un effort certain est à envisager dans les années à venir pour retrouver une situation plus normale, le vieillissement du parc entraînant une perte de fiabilité, donc une dégradation de la qualité du service et une augmentation du coût de la maintenance.

- La croissance de parc : nouvelles techniques de collecte :

Par ailleurs, dans le cadre du volet optimisation de la collecte lié au projet de service, il est proposé d'acquérir une benne à chargement latéral.

Ce type de collecte qui devrait connaître un nouveau développement au cours de l'année 2007, se substituera dans certains secteurs aux bennes à chargement arrière (secteurs pavillonnaires et certaines zones d'activités ou zones à forts tonnages collectés sans difficulté de circulation). Ces matériels, dans ces conditions d'utilisation, diminuent les risques pour les équipages (chocs arrière, projections lors du tassage) et offre des possibilités au niveau de la requalification professionnelle.

L'acquisition de deux mini-bennes (quatre à cinq mètres cubes) permettra de résoudre certaines situations dangereuses de collecte (étroitesse de certaines voies, limitation des marches arrière et des manœuvres dangereuses pour respecter les recommandations de la CNAM).

La mise en service de chacun de ces matériels générera une économie, soit par la diminution du nombre de personnes dans l'équipage de la benne (benne à chargement latéral), soit par une réduction du parc (développement de la collecte en silos enterrés).

Enfin, la gestion du parc de silos à verre et de silos multimatériaux (2 300 silos) et la mise en place de silos enterrés à la charge du service collecte, nécessite pour les nombreux transferts (déplacements à la demande des mairies pour cause de travaux, plan vigipirate, enlèvement pour maintenance ou à la suite de vandalisme ou d'incendie...), l'usage d'un camion-benne équipé d'une grue hydraulique.

Le montant de l'investissement envisagé pour la collecte est estimé à 1 045 000 €.

* Les poids lourds nettoyage :

a) - les enjeux

Il s'agit de poursuivre la modernisation du parc des véhicules spécialisés du nettoyage malgré des capacités d'investissement réduites.

Ainsi pour 2006, il est envisagé d'acquérir :

- 1 balayeuse à grande capacité de cinq mètres cubes	180 000 €
- 1 balayeuse de trottoir	90 000 €
- 3 camions-grues de 19 tonnes	534 000 €
- 2 balayeuses déposables sur châssis 4x4	241 000 €

L'investissement est ainsi estimé à 1 045 000 €.

En effet, le parc matériel actuel, notamment celui des balayeuses, est vétuste. Il génère de nombreuses pannes avec un coût d'entretien élevé entraînant une immobilisation très importante. A titre d'information pour l'année 2005, l'immobilisation a été de 75 jours par an et par balayeuse à grande capacité, 120 jours par an et par balayeuse de voie étroite.

L'objectif est de procéder progressivement au renouvellement du matériel de nettoyage mécanisé afin d'accroître la productivité sur le terrain et le linéaire de longueur de voie et d'espace traité mécaniquement, de maîtriser les coûts de fonctionnement avec un matériel plus efficace et performant, de réduire les frais de fonctionnement dus à la vétusté du parc actuel enfin, d'améliorer la sécurité et le confort d'utilisation.

Les balayeuses compactes de trottoirs sont un nouveau matériel destiné à entretenir les espaces piétonniers et à augmenter la productivité du nettoyage manuel.

Les camions-grues actuels sont âgés de plus de dix ans ont un PTAC de 7,5 et 13 tonnes, limitant ainsi les possibilités d'utilisation pour la viabilité hivernale. L'objectif est d'acquérir des véhicules d'un PTAC de 19 tonnes pour l'ébouage, le ramassage des feuilles avec l'adaptation d'aspire-feuilles et de saleuses, l'enlèvement des silos à verre.

L'acquisition d'équipements de balayeuses pour châssis 4x4 a pour objectif de compléter un équipement de véhicules acquis en 2005, qui combine les utilisations en balayage et viabilité hivernale.

b) - les propositions pour 2006

Il est proposé d'individualiser l'opération n° 1 137 à hauteur de 2 090 000 €.

Circuit décisionnel : ce dossier fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 14 février 2006 et d'une note d'information au Bureau le 27 février 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Accepte, au titre du budget de la Communauté urbaine - exercice 2006, les autorisations de programme n° 8 et 10 :

- l'individualisation de l'opération entretien des bouches de lavage à hauteur de 60 000 €,
- l'individualisation de l'opération centre de recyclage et de stockage des déchets urbains à hauteur de 880 000 €,
- l'individualisation de l'opération matériel et travaux de collecte sélective à hauteur de 310 000 €,
- l'individualisation de l'opération gros entretien et renouvellement de l'usine d'incinération de Lyon-sud à hauteur de 2 080 032 €,
- l'individualisation de l'opération mobiliers et matériels service propreté à hauteur de 490 000 €,
- l'individualisation de l'opération bâtiments et dépôts de propreté à hauteur de 465 000 €,
- l'individualisation de l'opération poids lourds propreté à hauteur de 2 090 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,